

50.5 LH 56/1

320
(1943)

A

Dépose de fils et câbles électriques des installations
du chemin de fer

Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	7. 4.43	} <i>ingénieur</i>
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	12. 4.43	
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	3. 5.43	

Lettre SNCF au M.T.P. 21.8.43

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

D.7112/1

- C O P I E -

Paris, le 24 août 1943.

V3 632610-7

43

Monsieur le Ministre,

Par note du 20 août 1943 dont ci-joint copie, la H.V.D. de Paris convoque nos représentants à une réunion qui doit se tenir lundi 23 août à 9 h 30 à la H.V.D.

Nous avons déjà été, par lettre du 9 mars 1943, invités par les Autorités d'occupation à procéder à la dépose, par les soins de notre personnel, de toutes les lignes aériennes de télécommunication et de block, en cuivre et en bronze, et à établir des programmes de dépose et de remplacement de toutes les lignes de télécommunication en cuivre et en bronze, le remplacement éventuel étant effectué avec du fer ou du bi-métal.

Par lettre A.G. 27-1 du 3 mai 1943, vous avez bien voulu nous faire connaître que la H.V.D. n'avait pas d'instructions à nous donner en ce qui concerne la dépose éventuelle de fils ou câbles électriques du chemin de fer; vous nous aviez même invités à faire part de ce point de vue à la H.V.D., ce que nous avons fait.

La demande actuelle de la H.V.D. est fondée sur le fait que le Gouvernement français aurait ordonné l'exécution des mesures visées dans la lettre précitée du 9 mars 1943 de la H.V.D.

En attendant vos instructions, nous nous bornerons, à la réunion du lundi 23 août, à faire le point de la question et, en particulier, à informer la H.V.D. que, pour ce qui concerne la dépose des lignes inutilisées, nous sommes en relations avec M. le Commissaire à la mobilisation des métaux non ferreux, lequel vient de nous demander, par lettre du 14 août 1943, d'examiner s'il nous serait possible de faire procéder à la dépose des fils inutilisés situés sur appuis de la S.N.C.F. (66 T 677) par un entrepreneur habilité auprès de nos services.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Monsieur le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle
et aux Communications.-

4. AUX COMMUNICATIONS

Direction des chemins de fer

PARIS le 3 MAI 1943

Service technique - 3° bureau

dépose de fils et câbles électriques
des installations du chemin de fer
prescrite par la HVD Paris

Le Ministre,

A.G. 27-1

à M.le Président du C.A. de la SNCF

En réponse à votre lettre du 12 avril 1943

n° D.7112/1 et comme suite à ma lettre du 7 avril 1943, CF 3
AG 27-1, je vous confirme les instructions déjà données et je
les précise de la manière suivante :

J'estime que la HVD n'a pas d'instructions à vous
donner en ce qui concerne la dépose éventuelle de fils ou câbles
électriques des installations du chemin de fer; il n'apparaît
qu'une telle initiative sort du cadre des attributions de cet
organisme et des conventions qui règlent actuellement les rela-
tions de mon Département avec les autorités d'occupation, je
vous invite, en conséquence, à faire part de ce point de vue
à la HVD PARIS et à me rendre compte d'urgence dans le cas où,
malgré cet avis formellement exprimé, la HVD persisterait
dans une attitude intransigeante.

Le Chef du Service technique

(s) illisible